



Jardin-des-Saints-Anges

INFO-PARENTS DE LA RENTRÉE

Message de la direction

Bonjour,

Notre communauté éducative s'agrandit. Plus de 250 élèves, accompagnés par une équipe éducative motivée, efficace et dynamique, font leur rentrée dans cette nouvelle année scolaire. Quotidiennement, en coéducation, nos priorités sont, et seront toujours, la sécurité et la réussite éducative de chacun de nos élèves. Pour y arriver, nos priorités seront axées sur la sécurité, la bienveillance et la gestion efficace des apprentissages.

Depuis quelques semaines déjà, nous nous préparons à accueillir tous nos élèves selon les consignes de distanciations déterminées par les autorités de la santé publique. Vous trouverez plus bas les consignes en date d'aujourd'hui. Il est important de noter que la situation de la pandémie peut évoluer rapidement et que les consignes peuvent être appelées à changer.

En plus d'assurer la sécurité de tous les élèves, du personnel et des familles, nous mettrons l'accent, en collaboration avec tous les acteurs du milieu, sur la mise à niveau des apprentissages. Nous ciblerons les savoirs essentiels en fonction des besoins de chacun de nos élèves de manière à préparer les élèves pour les nouveaux apprentissages. Des outils et des formations seront mis à la disposition des enseignants afin de les soutenir dans leur enseignement.

Toute l'équipe vous souhaite une excellente année scolaire 2020-2021!

Isabelle Lemieux
Directrice

Année 2020-2021

À LA UNE...

COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

Ce numéro spécial Info-parents que vous recevez aujourd'hui se veut un planificateur pour la rentrée scolaire 2020-2021. Les renseignements qui suivent répondront aux questions souvent formulées par les parents au mois d'août. Nous vous demandons de conserver précieusement les documents remis afin que votre enfant ait tout le nécessaire pour commencer son année scolaire du bon pied.

Nous vous invitons à consulter vos courriels régulièrement puisque vous recevrez d'autres informations ponctuelles. Notez qu'un courriel par enfant est envoyé, ce qui explique que certaines familles reçoivent des doublons. Par ailleurs, nous vous rappelons que notre site web est une excellente source pour trouver réponse à vos questions et vous informer des dernières nouvelles.

www.csmb.qc.ca/jardin-des-saints-anges



Une rentrée différente

Dû à la COVID-19, il est essentiel de se préparer à toutes éventualités. Nous vous demandons de suivre ces consignes :

- Prenez le temps de discuter avec votre enfant de la situation ;
- Assurez un enseignement de l'hygiène des mains ;
- Assurez un enseignement du port du couvre-visage (élèves de 5e et 6e année) ;
- Le port du couvre-visage ne sera pas obligatoire pour les élèves du préscolaire jusqu'à la 4^e année inclusivement. Cependant, il est recommandé.

Ces petits gestes feront une grande différence auprès de vos enfants pour une rentrée scolaire sécuritaire et réussie !

Absence d'un élève à la rentrée

La loi sur l'instruction publique stipule que tout élève doit fréquenter l'école à compter du premier jour du calendrier scolaire, jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire. En conséquence, nous vous demandons de communiquer rapidement avec la secrétaire de l'école, en indiquant, par écrit, le motif justifiant l'absence de votre enfant et la date prévue de présence à l'école. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Direction.EcoleJardin-des-Saints-Anges@csmb.qc.ca

Absences, retards et départs hâtifs pendant l'année scolaire

IMPORTANT

Nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat (514-855-4200 poste 1) avant 8 h 00 lorsque votre enfant ne pourra pas respecter son horaire régulier. Veuillez fournir le nom de votre enfant, son groupe repère ainsi que le motif de l'absence ou du retard à la secrétaire ou laisser un message sur la boîte vocale.

Vous pouvez également envoyer un courriel en indiquant comme objet : **Absence de mon enfant XXXX et son groupe repère.**

Si votre enfant arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat. De plus, pour des raisons de sécurité, aucun élève ne pourra quitter l'école pendant les heures de classe sans une autorisation écrite d'un parent.

Direction.EcoleJardin-des-Saints-Anges@csmb.qc.ca

Objets perdus

IMPORTANT Afin d'éviter les objets perdus, il est important d'inscrire le nom de votre enfant sur son matériel scolaire ainsi que les vêtements, souliers, boîte à lunch, bouteille d'eau, couvre-visage, etc.

LISTE DU MATÉRIEL SOLAIRE ET LISTE DES EFFETS SCOLAIRES À ACHETER EN MAGASIN

Matériel scolaire acheté par l'école qui vous sera facturé en septembre 2020

Vous avez reçu par courriel la liste de matériel pédagogique dont votre enfant aura besoin à la rentrée scolaire 2020-2021. Nous vous remercions d'effectuer le paiement de cette facture dès la rentrée.

Date limite pour le paiement : 25 septembre 2020.

En argent comptant ou par l'entremise de MOZAIK en ligne.

Effets scolaires que le parent doit se procurer pour la rentrée

Pour le matériel didactique périssable (cahiers), il sera remis à l'élève dès la première journée d'école. Nous vous prions d'acquitter la facture reçue par courriel dès réception.

Votre enfant doit apporter son matériel à partir du 27 août. Il est essentiel qu'il puisse avoir tout son matériel pour la première journée complète de classe, soit le 31 août 2020.

Pour ce qui est du matériel scolaire, les élèves devront le transporter dans leur sac d'école et le déposer en classe comme à l'habitude. Cette année, plus que jamais, il est important que les effets scolaires soient bien identifiés au nom de l'élève.

Achats spéciaux à effectuer en raison du contexte sanitaire

Les couvre-visage (achetés dans le magasin de votre choix ou confectionnés) pour tous les élèves du 3^e cycle sont de la responsabilité des parents.

Symptômes avant de se présenter à l'école

Si l'élève démontre un ou des symptômes associés à la COVID-19 avant de se présenter à l'école :

1- L'enfant doit demeurer à la maison et s'isoler autant que possible jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la santé publique ;

2- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises par la santé publique ;

Journées d'accueil pour les élèves du primaire

Afin de faciliter la distanciation, nous avons décidé de moduler l'horaire pour la rentrée scolaire. Il est important de prendre note qu'à la suite des consignes ministérielles, **AUCUN PARENT NE POURRA ENTRER DANS L'ÉCOLE OU SUR LA COUR, SAUF S'IL EST INVITÉ.**

Voici l'horaire de ces journées :

**MODULATION DE L'HORAIRE DE LA
RENTÉE SCOLAIRE 2020-2021**
DEUX DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL AURONT
LIEU LES 27 ET 28 AOÛT 2020

Jeudi 27 août	1 ^{re} année et 2 ^e année Arrivée : 8 h 05 Départ : 10 h 50
Vendredi 28 août	3 ^e année et 4 ^e année Arrivée : 8 h 15 Départ : 10 h 50
	5 ^e année et 6 ^e année Arrivée : 8 h 30 Départ : 10 h 50

Journées d'accueil pour les élèves du préscolaire

Pour les élèves du préscolaire, les enfants accompagnés de leurs parents sont attendus à l'école selon le rendez-vous envoyé par courriel à chacun des parents des élèves du préscolaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école.

Boire directement aux fontaines d'eau est interdit. Chaque élève devra apporter une bouteille d'eau réutilisable bien identifiée qu'il conservera avec lui sans la partager. Le remplissage des bouteilles n'est permis qu'aux stations d'eau ou aux endroits désignés par l'école. Il est donc conseillé d'apporter une bouteille d'eau déjà remplie afin d'éviter les engorgements aux fontaines d'eau.

Accès à l'école

Pendant l'année scolaire 2020-2021, l'école devra limiter considérablement le nombre de visiteurs, voire même les interdire, parents inclus. L'accès quotidien à l'école est limité aux élèves et au personnel, à moins d'avoir pris un rendez-vous au préalable. Les visiteurs devront à ce moment porter le couvre-visage en tout temps. Les visiteurs autorisés devront signer le registre des visiteurs au poste de garde de l'entrée principale et indiquer leurs coordonnées téléphoniques afin que l'on puisse rapidement communiquer avec eux au besoin.

Assemblée générale virtuelle des parents 2020-2021

L'assemblée générale aura lieu le 10 septembre 2020 à 19 h 00

Les directives et consignes sanitaires émises par la Direction de la santé publique nous amènent à procéder à la tenue de l'assemblée générale annuelle et des rencontres générales de parents prévue le 10 septembre prochain de manière virtuelle. Nous utiliserons la plateforme ZOOM qui nous permettra, entre autres, de procéder à l'élection des membres de notre conseil d'établissement. Ainsi, un *Guide d'utilisation de ZOOM* destiné aux parents vous sera envoyé prochainement pour le bon déroulement de notre assemblée.

* À noter qu'un lien internet pour la rencontre vous sera envoyé par courriel.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉLIT SES MEMBRES

Les membres du Conseil d'établissement discutent de sujets relatifs à l'école. Peut-être serez-vous tentés de présenter votre candidature lors de l'Assemblée générale des parents le jeudi 10 septembre à 19 h 00. Dans ce cas, il vous suffira de vous présenter de manière informelle aux parents en expliquant quelle serait votre contribution au sein de ce conseil. Tous les parents sont invités à l'assemblée générale, futurs candidats ou pas.

Rencontre de parents avec le titulaire aura lieu le 10 septembre 2020

ENEZ RENCONTRER CEUX QUI PARTAGERONT LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENFANT CETTE ANNÉE

Le titulaire de votre enfant vous invitera également à une rencontre de parents virtuelle. Les rencontres avec les parents visent à expliquer le fonctionnement de la classe (ex. : le matériel utilisé, les devoirs et les leçons, etc.). Cette rencontre est très importante et les renseignements fournis par l'enseignant de votre enfant vous permettront de l'accompagner durant cette nouvelle année qui débute. Un lien internet vous sera également envoyé par courriel. Il est très important que vous soyez présents.

Pour les parents d'élèves du préscolaire, ainsi que de la 1 ^{re} à la 3 ^e année	18 h 00 à 18 h 45 : Rencontre virtuelle avec le titulaire de votre enfant.
19 H 00 à 19 H 45 TOUS LES PARENTS SONT INVITÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET NOMINATION DU PARENT REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSMB.	
Pour les parents d'élèves de la 4 ^e à la 6 ^e année	20 h 00 à 20 h 45 : Rencontre virtuelle avec le titulaire de votre enfant.

- ♥ Différents documents à nous retourner seront remis à vos enfants le 27 août :
- ♥ Il est très important que nous ayons accès aux informations de la fiche santé dès le 28 août. Elle doit être remplie chaque année pour une question de sécurité.
- ♥ Le formulaire d'autorisation pour la prise, l'utilisation et la diffusion de photos et de vidéos doit être rempli afin de nous permettre de mettre en valeur le travail accompli par votre enfant.
- ♥ L'autorisation pour les sorties dans les parcs du quartier permet à votre enfant de participer à des activités qui ont parfois lieu dans les parcs du secteur. Nous avons besoin de votre accord pour y emmener vos enfants.

AIDE-MÉMOIRE

À RAPPORTER À L'ÉCOLE :

- Les effets scolaires à acheter en magasin ;
- Paiement de facture (matériel scolaire avant le 25 septembre 2020);
- La fiche santé signée;
- L'autorisation de prise, d'utilisation et de diffusion de photos et de vidéos;
- L'autorisation de sortie aux parcs du quartier;
- Les livres de bibliothèque et le matériel appartenant à l'école retrouvés durant l'été.

**AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT,
VOUS RECEVREZ LE**

GUIDE DE FONCTIONNEMENT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

P.S. Il sera très important de lire attentivement l'ensemble de ce document et de le conserver.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2020-2021!

**Isabelle Lemieux
Directrice**